

## Annexe 3 : maquette financière annuelle relative au programme Petites Villes de Demain pour les communes Chagny, Beaune Et Nolay

### ANNEE 202X

Au titre de l'année budgétaire 202X, sur la base des actions programmées de la convention cadre, la maquette financière annuelle prévisionnelle précise les financements prévus en début de chaque année :

Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total	Part MO	Part Etat	Part autres financeurs (et nom des financeurs)	Précisions sur niveau de validation pour chaque financeur

Total crédits Etat sollicités par type de crédits	Plan de relance	FNADT	DETR	DSIL	Volet territorial du CPER	Autres (préciser)